

Guide d'utilisation du registre détaillé des peintures utilisées pour le calcul des émissions de composés organiques volatils (COV)

Mode de fonctionnement des registres détaillés pour certains secteurs

Ces registres ont été élaborés pour consigner les activités d'application de peintures dans certains secteurs dont les émissions dépasseront 15 kilogrammes de COV par jour (kg/j). Les secteurs visés sont les suivants :

- Fabrication de planchers et de panneaux préfinis en bois (art. 30 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère [RAA]);
- Fabrication de portes et fenêtres en bois (art. 31 du RAA);
- Fabrication de meubles, d'armoires, de cercueils ou d'autres produits en bois (art. 32 du RAA);
- Activités d'application de peintures d'un atelier de réparation de carrosserie (art. 38 du RAA);
- Ensemble des activités d'application de peintures des autres établissements, à l'exclusion de ceux visés aux sous-sections 6 et 7 de la section III du chapitre IV du titre II du RAA (art. 34 du RAA).

Si vos émissions de COV sont inférieures à 15 kg/j, et ce, tous les jours, utilisez le registre simplifié.

Informations préalables

1. Le registre fonctionne avec Excel 2007 et les versions suivantes.
2. Le registre contient plusieurs onglets, dont deux serviront au calcul des émissions de COV : « Informations sur les produits » et « Registre ».
3. Vous devez d'abord remplir l'onglet « Informations sur les produits » pour pouvoir remplir l'onglet « Registre ». Vous pourrez en tout temps ajouter de nouveaux produits dans l'onglet « Informations sur les produits ».
4. Lorsqu'une peinture n'est pas utilisée seule et que des produits y sont ajoutés (exemples : activateur, catalyseur, diluant, durcisseur, réducteur ou retardateur), il est important de sélectionner le type de peinture en premier (dans la **colonne D** de l'onglet « Registre »), puisque les normes sont établies relativement aux teneurs des différents types de peintures.
5. Lorsque vous entrez des chiffres dans votre registre, utilisez le pavé numérique de votre clavier (section de droite). **Si vous n'en avez pas ou que vous utilisez la partie principale du clavier, utilisez la virgule et non le point pour inscrire des chiffres avec décimales.** Si vous ne prenez pas cette précaution, le chiffrier ne fonctionnera pas et des messages d'erreur apparaîtront (exemple : #VALEUR!).
6. Les registres ont été produits pour les années 2025 à 2030.

Onglet « Informations sur les produits »

Pour remplir l'onglet « Informations sur les produits », vous aurez besoin des informations qui se trouvent sur les fiches signalétiques des produits.

Dans la **colonne A** de cet onglet, nommée « Noms des produits », indiquez le nom complet des produits.

Les produits employés sont notamment les peintures, les solvants utilisés à des fins de dilution de la peinture ou de nettoyage des équipements, ainsi que les autres produits ajoutés à la peinture (durcisseur, catalyseur, retardateur, etc.).

Dans la **colonne B**, indiquez de quel type de produit il s'agit. Utilisez le menu déroulant. Puisque les émissions de COV dépassent 15 kg/j, des normes supplémentaires visent les teneurs. Ces normes sont fonction des secteurs et des types de produits (références : art. 30, 31, 32, 34 et 38 du RAA).

Les informations inscrites sur les fiches signalétiques des produits peuvent varier d'une compagnie à l'autre. Vous pourrez obtenir la teneur en COV (en anglais : « VOC ») selon les deux méthodes suivantes :

I) Première méthode : La teneur en COV est inscrite directement sur la fiche signalétique (habituellement à la section 9). Elle est exprimée en grammes par litre (g/l), en kilogrammes par litre (kg/l) ou en livres par gallon américain (lb/gal US).

Si l'information est disponible sous cette forme, dans un premier temps, indiquez dans la **colonne C**, nommée « Teneur en COV (exprimée en g/l, en kg/l ou en lb/gal US) », la valeur de la teneur.

Ensuite, choisissez les unités correspondantes dans le menu déroulant de la **colonne D**, nommée « Unités de la teneur (choisir g/l, kg/l ou lb/gal US) ».

Remarque : À la section 9 de certaines fiches signalétiques, les COV pourraient être décrits de deux façons. La première se lit comme suit : « COV sans eau et solvants exempts » (en anglais : « VOC less water and exempt solvents »), c'est-à-dire les COV moins les solvants non réglementés. La seconde se lit comme suit : « COV avec eau et solvants exempts » (en anglais : « VOC with water and exempt solvents »). Il faut utiliser la première catégorie (COV sans eau et solvants exempts).

II) Deuxième méthode : Deux informations sont nécessaires pour calculer la teneur en COV, soit le pourcentage des COV et la densité. Ces informations se trouvent sur la fiche signalétique du produit (habituellement à la section 9).

Indiquez dans la **colonne E**, nommée « % de COV contenu dans le produit », le pourcentage de COV contenu dans le produit. Les cellules étant réglées pour afficher des pourcentages, indiquez directement le chiffre. Par exemple, si le produit contient 50 % de COV, vous devez écrire 50 et non 0,50. Le pourcentage de COV peut s'exprimer sous deux formes : massique (% w/w ou % p/p) ou volumique (% v/v). Dans le registre, il faut utiliser le pourcentage massique (% w/w ou % p/p).

Indiquez dans la **colonne F**, nommée « Densité du produit (exprimée en g/l ou en kg/l ou lb/gal US) », la valeur de la densité. « Densité », « masse volumique » et « masse volumétrique » sont des synonymes. En anglais, « densité » se traduit par « specific gravity » ou « density ». Il peut arriver que la valeur inscrite soit sans unité; la densité est alors exprimée par défaut en kg/l.

Choisissez les unités de densité dans le menu déroulant de la **colonne G**, nommée « Unités de la densité (choisir g/l, kg/l ou lb/gal US) ».

Selon les informations disponibles sur la fiche signalétique d'un produit donné, il est important d'utiliser seulement une des deux méthodes et non les deux. Il est également important de laisser en blanc les cases correspondant à la méthode qui n'est pas utilisée.

Remarque : Il se peut que les fiches signalétiques ne comportent pas toutes les informations mentionnées dans les deux méthodes proposées. Il existe une autre méthode pour déterminer la teneur en COV. Il est possible de faire la sommation des pourcentages de COV (habituellement indiqués à la section 3 des fiches signalétiques) et d'utiliser la densité. La façon de saisir les informations dans le fichier Excel est semblable à celle de la deuxième méthode. Toutefois, ceci peut être complexe puisqu'il peut être parfois difficile d'identifier tous les COV. Nous vous recommandons de communiquer avec les fabricants ou les fournisseurs des produits pour obtenir les informations nécessaires.

Onglet « Registre »

Une fois que vous avez rempli l'onglet « Informations sur les produits », vous pouvez commencer à remplir votre registre à l'onglet « Registre ».

Les colonnes A, B et C servent à indiquer la date :

Dans la colonne A, sélectionnez le jour dans le menu déroulant.

Dans la colonne B, sélectionnez le mois dans le menu déroulant.

Dans la colonne C, sélectionnez l'année dans le menu déroulant.

Si vous utilisez plusieurs produits dans la journée, il est important de toujours indiquer la date pour que les quantités quotidiennes de COV se comptabilisent.

Dans la colonne D, nommée « Produit utilisé », un menu déroulant affichera les noms des produits que vous aurez indiqués dans l'onglet « Informations sur les produits ». Sélectionnez le produit utilisé dans le menu déroulant. **Il se pourrait que vous ne voyiez que du blanc; si tel est le cas, déplacez le curseur vers le haut pour voir les différents produits.** Lorsque vous aurez sélectionné le produit, sa teneur en COV exprimée en kg/l apparaîtra dans la **colonne G**.

Il est important de toujours indiquer le produit principal dans la colonne D. Les autres produits ajoutés (exemple : catalyseur, retardateur, diluant) devront être indiqués dans les colonnes J et M.

Dans la colonne E, nommée « Quantité utilisée (exprimée en litres) », indiquez la quantité du produit utilisé en litres.

Lorsque vous utilisez des solvants de nettoyage, vous devez l'indiquer dans le registre. Une partie de ce produit est récupéré dans des contenants de solvants usés. Sélectionnez le produit (**colonne D**) et indiquez la quantité totale utilisée (**colonne E**) et la quantité de solvant de nettoyage récupérée en tant que matière dangereuse (**colonne F**). Les solvants organiques de nettoyage étant des matières dangereuses résiduelles, ils doivent être gérés conformément au Règlement sur les matières dangereuses. **Remarque : Ceci s'applique pour le nettoyage, si un solvant ou diluant est ajouté à la peinture pour réduire la viscosité, alors il faut l'indiquer à la colonne J (voir explication plus bas).**

Dans la colonne H, nommée « Ce produit est utilisé seul », indiquez si le produit est utilisé seul ou avec un autre en choisissant « Oui » ou « Non » dans le menu déroulant. Si vous ajoutez par exemple un diluant ou un catalyseur, vous devez répondre non. Si le produit est utilisé seul, vous devez répondre oui et **laisser en blanc les colonnes G, H, I, K et L**.

Dans la colonne I, nommée « Si le produit n'est pas utilisé seul, indiquer combien de produits sont ajoutés », indiquez les autres produits ajoutés et leurs quantités, dans les **colonnes J** et suivantes. Vous aurez le choix entre un ou deux produits ajoutés dans le menu déroulant. Ceci permettra de déterminer si vous avez indiqué le nombre correspondant de produits dans les colonnes I et suivantes.

Dans la colonne J, nommée « Premier produit ajouté », indiquez le premier produit ajouté à partir du menu déroulant. Tous les produits qui sont ajoutés à la peinture, tels que les diluants, les catalyseurs ou les durcisseurs, devront avoir été préalablement inscrits dans la colonne A de l'onglet « Informations sur les produits ».

Lorsque vous aurez sélectionné le produit de la colonne J, sa teneur en COV exprimée en kg/l apparaîtra à la **colonne L**.

Dans la colonne K, nommée « Quantité utilisée du premier produit ajouté (exprimée en litres) », indiquez la quantité en litres du produit ajouté.

Dans la colonne M, nommée « Deuxième produit ajouté », si vous ajoutez deux produits, indiquez le deuxième produit ajouté à partir du menu déroulant.

Lorsque vous aurez sélectionné le produit de la colonne M, sa teneur en COV exprimée en kg/l apparaîtra à la **colonne O**.

Dans la colonne N, nommée « Quantité utilisée du deuxième produit ajouté (exprimée en litres) », indiquez la quantité du produit ajouté en litres.

La colonne S, nommée « Commentaires », a été ajoutée pour permettre à l'exploitant d'ajouter des informations, par exemple un numéro de bon de commande ou un commentaire à l'intention du Ministère.

Remarque : Certaines cellules contiennent par défaut le chiffre « 0 » ou « 0,00 ». Ces chiffres se modifieront, au besoin, selon les informations saisies dans le fichier.

Une fois vos informations saisies dans l'onglet « Registre », les émissions de COV se comptabiliseront dans les onglets « Quantité journalière de COV ». Il y a un onglet pour chaque année, de 2025 à 2030.